

DROIT DE RÉPONSE

**« EN CES TEMPS D'IMPOSTURE
UNIVERSELLE,
DIRE LA VÉRITÉ EST UN ACTE
RÉVOLUTIONNAIRE »
GEORGE ORWELL**

Dans un mail, envoyé à l'ensemble du personnel, le directeur de notre établissement met en cause un écrit, et le syndicat local FO. Le plus juste, et le plus simple est d'y répondre point par point.

“ Monsieur le directeur,

Tout d'abord, effectivement, des tracts sont sortis, quelques heures sur certains réseaux sociaux, avant d'être diffusés localement, pour des raisons purement techniques, et qui sur le fond pourraient être explicitées, mais cela ne présente guère d'intérêt. Ensuite, vous soulignez l'anonymat, alors que vous savez parfaitement qui est le rédacteur, mais comme vous le dites ensuite, concentrons-nous sur le fond.

On a beau lire et relire, il n'y a pas de phrase évoquant à votre rencontre **« un seul objectif » qui serait de casser le service et de supprimer des postes !!!**

Vous parlez à 6 reprises du service, mais c'est bizarre, **à aucun moment dans le tract incriminé il n'en est question**, allez comprendre. Pourquoi parler à ce point du service alors que ce mot n'est **jamais** écrit dans ce tract ? Et pourquoi accuser une organisation syndicale sur un sujet qui n'est pas évoqué ? Alors que pendant ce CTS, tout le monde était d'accord pour effectivement reconnaître que ce fonctionnement était un acquis aux nombreux avantages ?

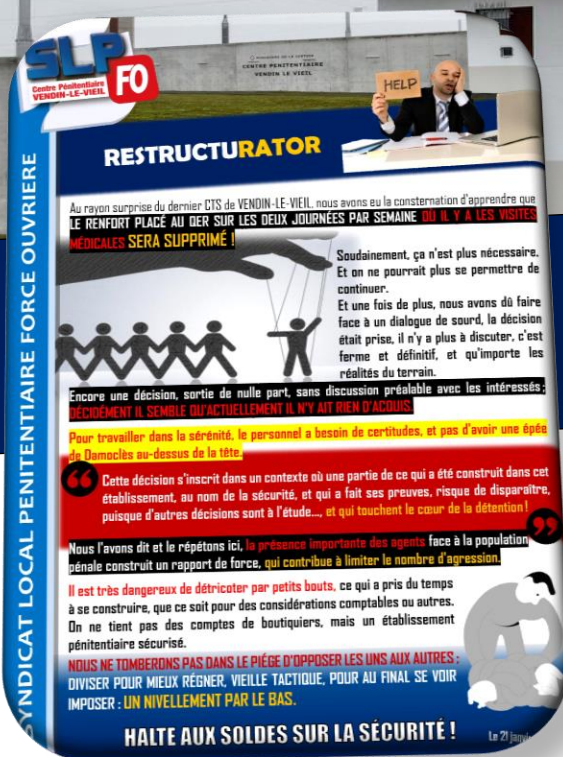
Par contre, il y a un sujet sur lequel vous êtes totalement muet dans votre écrit, et qui est quand même le déclencheur du tract incriminé : **LA SUPPRESSION DE L'AGENT RENFORT INFIRMERIE**. Pourquoi subitement cette suppression ; si réellement vous estimez que cela n'a pas d'utilité, pourquoi l'avoir laissé pendant de nombreux mois ? en avez-vous discuté avec les agents du terrain avant de prendre cette décision ?...

Je vous cite ensuite : *« peut-être ces professionnels du syndicalisme ont pour seule et unique mission au quotidien de monter les agents contre la direction... »*

Est-ce une provocation ? Avez-vous des preuves de subir une telle persécution ?

Il est inutile de faire un long développement ici, l'ensemble du personnel connaît la vérité à ce sujet.

Continuons de vous citer : *« décrire un dialogue de sourds ... alors que le CTS a duré jusqu'à 18h30 ... »* Effectivement, ce CTS a duré toute une journée, mais **vous mélangez (volontairement ?) deux choses : la durée d'une réunion, et le résultat de celle-ci à savoir la propension de celui qui décide à écouter ses interlocuteurs, à prendre en compte leurs remarques, et même parfois à savoir revenir sur certaines décisions.**



Dr, sur la question précise du retrait de l'agent renfort / infirmerie au QER, oui cela a bien été présenté comme une décision sans appel. Vous oubliez au passage, la petite pique narquoise que vous avez lancé à ce moment-là, sur le fait qu'il y aurait un écrit syndical à la suite de cette décision.

CHOSE FAITE ÉVIDEMMENT, ET QUI DU COUP N'AURAIT PAS DÛ VOUS CHOQUER À CE POINT.

De plus, dans le texte réel, il est écrit: « nous avons dû faire face à un dialogue de sourds, la décision était prise... » Il s'agissait donc de parler de la décision concernant la suppression d'un poste renfort; on a donc clairement affaire à une généralisation abusive.

Reprenons encore, et je cite à nouveau: « un dialogue social inexistant... » mais où cela est-il écrit précisément ? **VOUS PARLEZ DE MENSONGES, MAIS IL SUFFIT DE LIRE LE TEXTE POUR VOIR QUI INVENTE.**

« Décrire que tout est décidé en amont et qu'il n'y a aucun espace de discussions possibles ... », quitte à se répéter, où cela est-il écrit ?

Mais puisque vous insistez si lourdement sur la question du dialogue social, parlons-en, et rappelons quelques points précis : **les PV des réunions sur le QCD n'ont pas été communiqués, certains personnels ont été volontairement exclus de ces réunions, un seul document de travail a été présenté et hors délai**, ce qui fait que techniquement les représentants des OS n'ont pas pu échanger avec le personnel sur ce sujet avant la tenue de ce GTS (ce qui du coup aurait assurément apporter une plus grande richesse au débat), enfin vous avez refusé de reporter cet ordre du jour ... ce sont des faits, et on ne prend là que quelques exemples.

IL S'AGIT D'UN DIALOGUE SOCIAL À GÉOMETRIE VARIABLE.

D'un côté, vous évoquez de prochaines réunions, mais de l'autre vous n'avez pas organisé de réunions de synthèse en 2020 sous prétexte de contraintes sanitaires, alors que vous aviez parlé l'an dernier de réunir par défaut, des représentants d'équipe, chose non faite.

Bref, là encore le dialogue social et la consultation, c'est quand ça arrange.

Continuons: « *décrire que je cherche à détricoter toute la sécurité...* », et maintenant comparons votre affirmation avec la réalité « une partie (donc pas toute la sécurité ! là c'est purement du français), ...risque de disparaître... (ce n'est donc pas cherché) ... d'autres décisions sont à l'étude (c'est bien une réalité) ».

Revenons plus précisément au fond, **vous parlez de 7 agents en plus en service 13h00 depuis 3 ans, mais à côté de ça nous constatons aujourd'hui: un adjoint au QER non renouvelé**

(Réalité), un agent renfort infirmerie QER supprimé (décidé), un seul gradé de roulement sur la MC2 et 3 en semaine (envisagé), la suppression des mouvements 2 (à l'étude) ...
= POTENTIELLEMENT 5 AGENTS ; DONC SI TOUT N'EST PAS ACTÉ

S'il y a des choses qui ne s'inscriront peut-être pas dans le temps, il y a bien un risque qui nous paraît important de dénoncer.

Pour en revenir à ce que vous écrivez plus en amont: « *c'est profondément scandaleux et dangereux d'écrire cela.* » **On est ici à la limite de l'inversion accusatoire**: c'est donc celui qui dénonce un danger potentiel et/ou réel qui est dangereux, et non celui qui le décide et le met en place !!!

CE N'EST PAS UNE ORGANISATION SYNDICALE QUI À LE POUVOIR DE METTRE EN DANGER QUOI QUE CE SOIT, PUISQU'ELLE N'A PAS LE POUVOIR, ELLE N'EST QU'UN CONTRE-POUVOIR.



Continuons: «un tract ne peut pas, sous couvert de liberté d'expression contenir des mensonges...» **mais lesquels précisément: RIEN n'est jamais clairement explicité!**

Pour en revenir à la liberté d'expression, nous vivons actuellement une époque où toute forme de contestation/ opposition, est stigmatisée, méprisée, et où l'on tente de plus en plus par divers moyens de mettre une muselière à ceux qui dérangent.

Un petit rappel semble donc nécessaire, art 19 des droits de l'homme: «*Tout individu a droit à la liberté d'opinion et d'expression, ce qui implique le droit de ne pas être inquiété pour ses opinions et celui de chercher, de recevoir et de répandre, sans considérations de frontières, les informations et les idées par quelque moyen d'expression que ce soit.*»

SI VOUS AVEZ DES ENVIES DE JOUER LES GENSEURS, VEUILLEZ PASSER VOTRE CHEMIN.

Continuons dans votre prose, toujours en vous citant: «*les autres membres des OS présentes pourront... vous renseigner...*»: **LA FICELLE EST ÉNORME!** Depuis quand un directeur distribue publiquement les bons et les mauvais points aux organisations syndicales, où est le **devoir de neutralité**? Tant qu'on y est, autant donner des consignes de vote pour les prochaines élections!!! Avec ce dérapage vous sortez clairement du cadre qui est le vôtre. Le personnel vendinois est majeur et vacciné, il n'a besoin d'aucun conseil de qui que ce soit pour savoir à qui s'adresser.

«*Le syndicalisme est toujours plus fort lorsqu'il est force de proposition plutôt que force de destruction...*», **Ce n'est pas à vous de donner une orientation à ce que doit être le syndicalisme**, cela relève de la conception de ceux qui le pratiquent dans le respect des textes qui l'encadre. En matière de destruction, on ne compte à notre passif que quelques malheureuses palettes et autres pneus (pardon pour l'environnement), et pour ce qui est de construire là encore le personnel est le mieux placé pour juger de notre passé, ainsi que de l'ensemble de nos actes.

PLUSIEURS REMARQUES POUR FINIR:



Vous parlez de mensonges, de désinformation ... mais sans jamais citer précisément le texte, contrairement à ce qui est fait ici. Arriver à évoquer des concepts aussi forts, sans jamais être en mesure de sortir un bout de phrase pour étayer sa démonstration, **VOILA QUI EST TRÈS FORT!**

En fait, nous avons droit à des généralisations abusives, des interprétations hasardeuses, des extrapolations, et des inventions pures, et simples et **le personnel peut parfaitement voir ce qu'il en est réellement.**

Nous avons évoqué la notion de contre-pouvoir; quel que soit le contenu qu'on lui donne c'est peut-être ça qui vous dérange: que ce concept existe; et que nous le faisons vivre ici.

Votre texte résonne comme un aveu, un tel déferlement montre que quelque chose de pertinent a été montré du doigt, mais inutile de détourner l'attention ou les responsabilités de chacun.

IL FUT UN TEMPS, COMME VOUS DISIEZ AU DEBUT... OU LES DIRECTEURS NE SE SERVAIENT PAS DES SYNDICATS COMME D'UN BOUCLIER, DU MEME D'UN PUNCHING-BALL, ILS NE VENAIENT PAS CRIER AU LOUP PUBLIQUEMENT APRÈS UN TRACT, ET CHACUN ÉTAIT DANS SON RÔLE DE POUVOIR ET DE CONTRE-POUVOIR. ”

Pour conclure, reprenons ORWELL, déjà cité en introduction,
**A TRAVERS VOTRE ÉCRIT VOUS VENEZ DE RÉINSTAURER
LES DEUX MINUTES DE LA HAINE (1984):**

CE N'EST NI BEAU, NI CONSTRUCTIF.